

PROCES VERBAL
Conseil Municipal du lundi 9 avril 2018

Ce lundi 9 avril 2018, le Conseil Municipal de la Commune de Gouville-sur-Mer, régulièrement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire sous la présidence de Monsieur Erick BEAUFILS, Maire.

Etaient présents: Françoise K'DUAL, Yves GOSSELIN, François LEGRAS, Béatrice GOSSELIN, Sylvie BEAUFILS, Valérie LAISNEY, Michel LEMOSQUET, Pascal BIREE, Hubert BAZIN, Lucienne BOUCHARD, Michèle AGNES, Julien BURNEL, Pascale DUBOSCQ, Sandrine LEJEUNE, Auguste TESSON, Jacky GAILLET, Gaëtan COENEN, Manuel RIVET, David LAURENT, Claudine LEDOLLEY, Jean-Pierre LEGOUBEY, Gérard LARSONNEUR, Arnaud BRIANT

Excusés : Pierrette FILTOPOULOS,

Pouvoirs : Philippe GOSSELIN ayant donné pouvoir à Gérard LARSONNEUR
Stéphanie POTET ayant donné pouvoir à Arnaud BRIANT

I – Désignation d'un secrétaire de séance

Arnaud BRIANT est désigné secrétaire de séance.

II - Approbation des comptes de gestion et comptes administratifs 2017 (Budgets Commune, Camping, Assainissement, Lotissements de la Chantelourie, de la Jeannerie, Commercial et Ancienne Presse)

A l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les comptes administratifs 2017, constate, aussi bien pour le budget « principal » que pour les budgets annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes. Le conseil municipal reconnaît la sincérité des restes à réaliser et arrête les résultats définitifs tels que présentés.

III - Vote des budgets primitifs 2018 (Budgets Commune, Camping, Assainissement, Lotissement de la Chantelourie, Jeannerie et Commercial)

BUDGET CAMPING: le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget du camping, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 149.328 € en section d'investissement et à la somme de 310.480 € en section de fonctionnement.

BUDGET ASSAINISSEMENT: le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget assainissement, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de

1.495.883 € en section d'investissement (avec un RAR de 63.0820 € en dépenses et 8.388 € en recettes) et à la somme de 878.243 € en section de fonctionnement.

BUDGETS ANNEXES :

Le budget du LOTISSEMENT DE LA CHANTELOURIE s'équilibre en dépenses et en recettes d'investissement à la somme de 136.604 € et à la somme de 139.409 € en section de fonctionnement.

Le budget du LOTISSEMENT COMMERCIAL s'équilibre en dépenses et en recettes d'investissement à la somme de 69.967 € et à la somme de 69.972 € en section de fonctionnement.

Le budget du LOTISSEMENT DE LA JEANNERIE s'équilibre en dépenses et en recettes d'investissement à la somme de 255.833 € et à la somme de 448.679 € en section de fonctionnement.

Le budget du LOTISSEMENT DE LA CHANTELOURIE : le conseil municipal accepte à l'unanimité de clôturer ce budget annexe au cours de l'année 2018 après reprise du déficit constaté sur le budget communal, s'élevant à la somme de 86.598.82 € (dont 79.615 € de PVR restant à encaisser. Celle-ci devant être encaissée sur le budget communal).

BUDGET COMMUNE : le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget de la commune, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 3.074.729 € (dont 218.075 € de RAR en dépenses et 290 597 € de RAR en recettes) en section d'investissement et à la somme de 2.801.422 € en section de fonctionnement.

- Autorisation de programme : l'utilisation de programme par la commune s'inscrit dans l'objectif général de contribuer à la maîtrise accrue de la programmation financière. Cette technique permet d'afficher, de programmer, d'évaluer et de rendre compte de la mise en œuvre d'opérations pluriannuelles d'investissement. Elle permet également de mieux cibler les inscriptions annuelles en investissement, ce qui est bénéfique à la réalisation de l'équilibre budgétaire et diminue le volume de crédits non utilisés en cours. Ainsi il est proposé au conseil d'inscrire en opération concernée, le projet de construction d'une galerie marchande, prévue sur les terrains communaux en face de la pharmacie/maison médicale. L'opération complète prévoit une enveloppe d'investissement de 459.390 €

Il est proposé au conseil de voter ce montant global de l'opération concernée et de prévoir d'inscrire annuellement des crédits de paiements nécessaires pour la réalisation de l'échéancier prévu.

En l'occurrence, il est proposé d'inscrire ces crédits sur les années 2018 et 2019. A hauteur de 308.320 € prévus en 2018 au compte 2313-27 et 151.070 € en 2019.

Les ressources correspondantes à ces investissements doivent être également prévues : en 2018 fonds propres communaux, fonds FISAC (57.853 €- 38.125 € en 2018 et 19.728 € en 2019), fonds Départementaux (contrat de pôle 37.500 €) et emprunt. Pour 2018 le même montage pour le reste de cette opération et le début des recettes attendues par les locations des locaux commerciaux.

La situation de cette autorisation de programme sera annexée au BP 2018 et les suivants qui concerneront cette opération.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- Créer l'AP n°001/2018 « construction d'une galerie marchande »
- D'en arrêter le montant à la somme de 459.390 € TTC (dont 4.160 € RAR)
- D'en arrêter la durée à deux années
- D'autoriser Monsieur le Maire à passer tous les actes nécessaires à la gestion de cette opération
- D'arrêter le montant des CP (Crédits de Paiements) de cette AP (Autorisation de Programme) des années 2018 à 2019

Monsieur le Maire remercie Madame Perrot Lambert pour cette présentation des différents budgets.

IV – Vote des taux d'imposition 2018

La CMB ayant voté une augmentation de 17 % de ses taux de fiscalité, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de réviser à la baisse les taux d'imposition communaux.

Ainsi sont votés à l'unanimité les taux suivants :

- **TH = 11.76 %**
- **TFB = 11.93 %**
- **TFNB = 22.24 %**

La perte de recettes, considérant cette baisse des taux et considérant l'augmentation des bases, représente environ 50 000 €.

V - Amortissement des PAV encastres payés en 2017

Après avoir entendu l'exposé de Madame la trésorière et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de l'amortissement sur 10 ans et sur le compte 28041511 « amortissement des immobilisations incorporelles – GFD de rattachement :

- Des PAVE payés à la communauté de communes en 2017 pour la somme de 29 103.50 €